22 (n° departement) PLOURAC'H (commune)

MOULIN NEUF (lieu-dit) 0513 (adresse)

GUINGAMP (arrondissement) CALLAC (canton)

(édifice ou ensemble contenant)

MOULIN (dénomination et titre de l'oeuvre)

IA00000 3361

Coordonnées. LAMBERT1 X = 16155 Y = 09780

Cadastre année : section : parcelle :

année : 1969 section : E1 parcelle : 104, 104 BIS

Propriété : PRIVEE

Destination actuelle :

Protection

État de conservation : MAUVAIS ETAT

Établi en 1968 par

SITUATION: ISOLE

MATERIAUX: 1)GROS OEUVRE: GRANITE, GRES

COUVERTURE: TOIT A LONGS PANS, PIGNON DECOUVERT

HISTORIQUE ET CONCLUSIONS: CORPS PRINCIPAL 1701; AILE 1807 (DATES INSCRITES)

I - HISTORIQUE . / .

II - DESCRIPTION

1 - Situation

Moulin situé au fond de la vallée de l'Aulne, sur la rive gauche, à l'endroit où s'adoucit la pente très raide du versant.

Le grand axe du bâtiment étant parallèle à la pente, la façade postérieure se trouve enterrée sur toute la hauteur du rez-de-chaussée : l'accès à l'étage se fait de plain-pied.

La façade principale est orientée à l'Ouest ; la rivière coule du Nord au Sud à une vingtaine de mètres de cette façade. Une dérivation vient longer le mur-pignon Nord. Le chemin d'accès en forte déclivité est situé au Sud-Est de l'édifice.

2 - Matériaux et leur mise en oeuvre

L'édifice est construit en moyen appareil irrégulier de grès schisteux sombre. Les encadrements des ouvertures sont en granit gris à grain fin.

3 - Parti général. Plan. Coupes

Bâtiment de plan rectangulaire, à rez-de-chaussée et étage sous combles, auquel est accolé une aile rectangulaire en retour d'équerre dans la partie Nord de la façade principale.

Cette aile ne comporte qu'un rez-de-chaussée directement couvert par un toit à deux versants perpendiculaire au toit à deux versants du corps principal. L'aile est plus basse que le corps principal et il n'y a pas de pénétration des deux toitures. Le faîtage de l'aile atteint le niveau de l'égout du versant Ouest de la toiture principale

a) Corps principal :

Plan rectulaire simple en profondeur.

Sur le quart de la longueur et toute la profondeur, la partie Nord abrite le mécanisme et ne comporte aucune division horizontale. Elle est séparée du logis situé au Sud par un muret de pierre au rez-de-chaussée et une cloison de bois à l'étage. Son sol est creusé au-dessous du niveau du sol du logis.

Au rez-de-chaussée (cf. Distribution), le logis est recoupé par une cloison de bois transversale séparant un couloir d'une pièce d'habitation. La porte d'accès de la façade Ouest donne sur le couloir et une seconde porte est ouverte dans la cloison entre le couloir et la pièce d'habitation. Le sol est en terre battue. Le plafond est formé par le plancher de l'étage porté par des poutres transversales.

L'étage est un comble à surcroît. Il n'est pas en communication directe avec le rez-de-chaussée. On y accède de plain-pied par une porte ouverte sur la façade postérieure. C'est une grande pièce unique entre le pignon Sud et la cloison qui l'isole au Nord du mécanisme. Cette pièce est directement couverte par la charpente.

b) Aile :

Pièce unique sans communication avec le corps principal. Sol en terre battue. Deux portes en vis-à-vis sont ouvertes sur

les murs gouttereaux Nord et Sud.

4 - Elévations extérieures

a) Corps principal :

Les ouvertures sont groupées sur la façade Ouest, sans aucune composition. Au rez-de-chaussée, une porte et une fenêtre ; à l'étage, une petite ouverture rectangulaire située entre les deux ouvertures du rez-de-chaussée. Toutes ces ouvertures sont rectangulaires ; leurs piédroits sont moulurés d'un cavet et leurs linteaux sont échancrés en accolade. Inscription et dates sont gravés sur un piédroit de la porte (cf. Annexe).

La façade postérieure est enterrée sur toute la hauteur du rez-de-chaussée. Une porte axiale est ouverte à l'étage : porte rectangulaire à linteau de bois échancrant légèrement le versant de la toiture. Une petite fenêtre est ouverte au Nord.

Le mur-pignon Sud est aveugle. Le mur-pignon Nord présente les traces d'arrachement des roues à aube qui ont disparu. Au-dessus est ouverte une petite baie rectangulaire.

b) Aile :

Mur-pignon aveugle. Les murs gouttereaux sont ouverts d'une porte rectangulaire.

5 - Combles et couvertures

Le corps principal et l'aile sont couverts de toits à deux

versants qui ne se pénètrent pas (cf. Supra).

a) Corps principal :

Charpente comportant trois fermes à entrait retroussé. Les arbalètriers sont engagés à la partie supérieure dans un poinçon qui porte la panne faîtière et reposent sur des blochets ennoyés dans la maçonnerie à la partie supérieure des murs gouttereaux. La partie saillante des blochets est taillée en quart-de-rond. Des sablières reposent sur les murs gouttereaux entre les blochets.

Toutes les pièces sont assemblées à tenon et mortaise et réunies par des chevilles de bois.

Le versant Est est légèrement surélevé dans la partie axiale au-dessus du linteau de la porte.

b) Aile :

Charpente constituée de deux fermes à entrait retroussé.

6 - Distribution intérieure

A. Corps principal :

a) Rez-de-chaussée :

Le couloir compris entre la murette isolant le mécanisme et la cloison de bois qui isole la pièce d'habitation est ouvert sur l'extérieur par une porte rectangulaire à linteau de bois.

On accède à la pièce d'habitation par une porte rectangulaire ouverte dans la cloison. Cette pièce est seulement ouverte à l'Ouest par une petite fenêtre rectangulaire ébrasée, à linteau de bois. Le mur-pignon Sud comporte une cheminée affleurée, à hotte oblique et manteau de bois reposant sur des consoles en bois taillées en quart-de-rond.

b) Etage :

Pièce unique isolée du mécanisme par une cloison de bois.

Une petite fenêtre ébrasée à linteau de bois ouvre à l'Ouest entre le plancher et la toiture. Une porte rectangulaire à linteau de bois est ouverte à l'Est, échancrant légèrement la toiture. Elle donne de plain-pied à l'intérieur.

c) Mécanisme :

Le mécanisme est abrité dans un réduit qui ne comporte aucune division horizontale du sol à la charpente.

Le sol y est creusé à un niveau inférieur à celui du sol du logis. Ce réduit est séparé du rez-de-chaussée du logis par une murette appareillée sur une poutre transversale de très forte section. Cette poutre est engagée dans les murs gouttereaux à quelques centimètres au-dessus du niveau du sol du logis. Une cloison de bois sépare le réduit et la pièce de l'étage.

Deux grandes meules circulaires sont toujours en place. Elles sont portées horizontalement, légèrement au-dessous du niveau du plancher de l'étage, par une armature de poteaux et de poutres semi-circulaires, à demi engagées dans les murs. Au-dessus de chaque meule, des engrenages sont constitués par une roue dentée horizontale et une verticale. Les arbres de transmission et les roues à aube extérieures ont disparu.

Le réduit est ouvert par de petites fenêtres ébrasées à linteaux de bois sur les faces Ouest, Nord et Est. L'ouverture de la face Ouest est murée.

B. Aile :

Pièce unique couverte par la charpente. C'est une étable qui n'est éclairée par aucune fenêtre.

Deux portes rectangulaires à linteaux de bois ouvrent en vis-à-vis au Nord et au Sud.

III - NOTE DE SYNTHESE

Les deux dates 1701 et 1807 relevées sur le piédroit de la porte Ouest semblent marquer les deux campagnes de construction, la première celle du corps principal, la seconde celle de l'aile en retour d'équerre.

Les collages sont manifestes entre les deux parties. L'antériorité du corps principal est largement prouvée par le collage maladroit de son mur gouttereau Sud sur le piédroit de la porte, aussi bien que par l'ouverture murée située dans la partie Nord de la façade principale. Par ailleurs, la conception des charpentes et le dessin des ouvertures justifient un écart d'un siècle entre les deux parties.

Au début du XVIIIème siècle, les arbalètriers sont engagés dans des blochets, alors que la charpente de l'aile présente le type classique propre à la plupart des constructions rurales du XIXème siècle. Les ouvertures du corps principal sont moulurées et leurs linteaux sont échancrés en accolade comme dans de nombreuses fermes du XVIIème siècle.

L'aile présente de simples portes rectangulaires.

Le mécanisme en très mauvais état semble plus récent que la construction. Ses engrenages le datent de la fin du XIXème siècle ou même du XXème siècle.

Il est intéressant de noter au début du XIXème siècle l'adjonction d'une étable à un bâtiment qui répond à une tout autre vocation.

Le moulin tombe actuellement en ruine, sa toiture s'effondre. L'état de délabrement et la disparition des roues extérieures semblent prouver une cessation d'activité déjà très ancienne.

IV - DOCUMENTATION

V- ANNEXE

Inscriptions sur le chambranle de la porte Ouest :

I S - 1701 - 1807

PLOURACH
MOULIN NEUF

N

E 1

1969

Y 2500

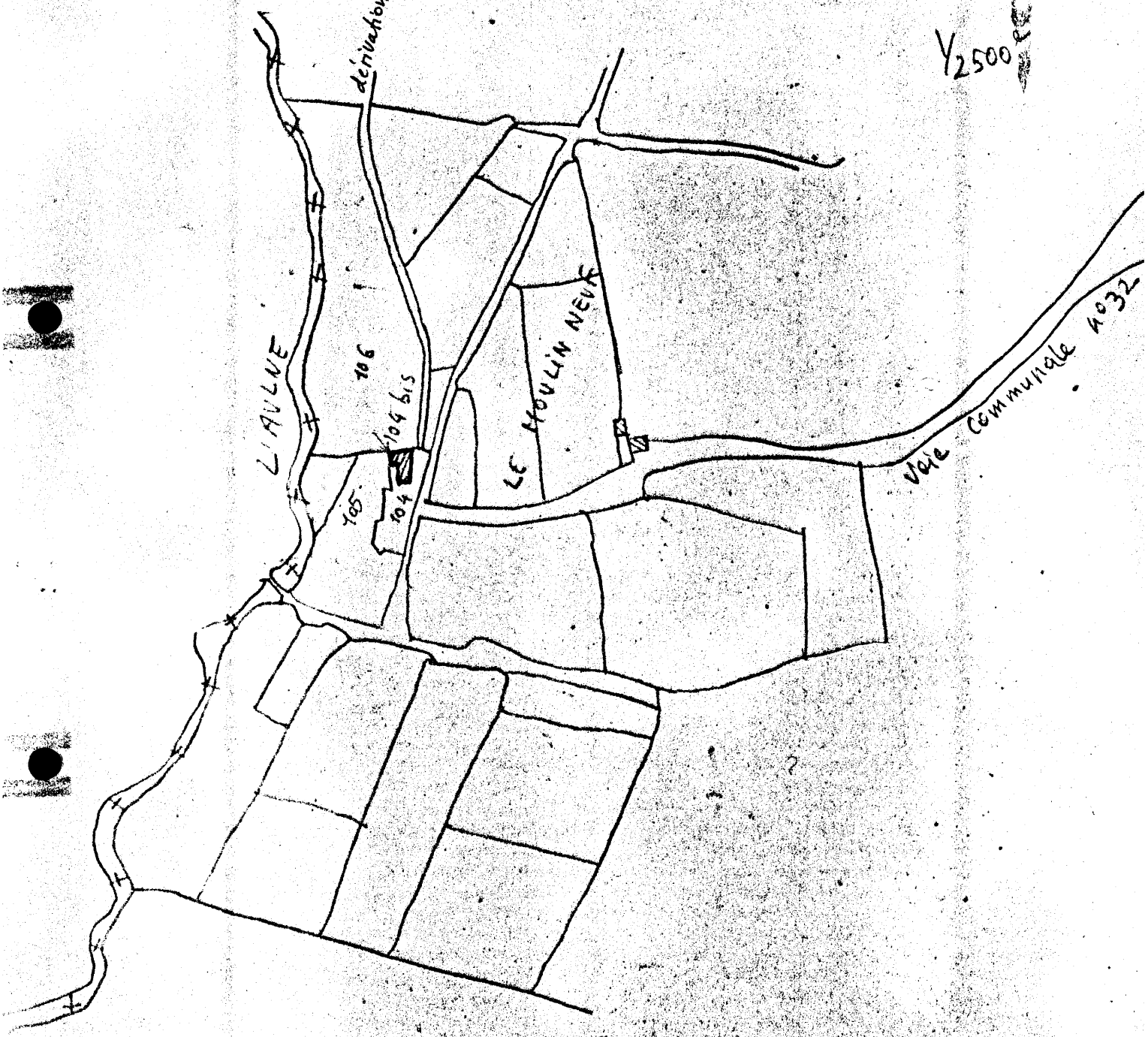

Moulin Neuf

en Plouraç'h

22

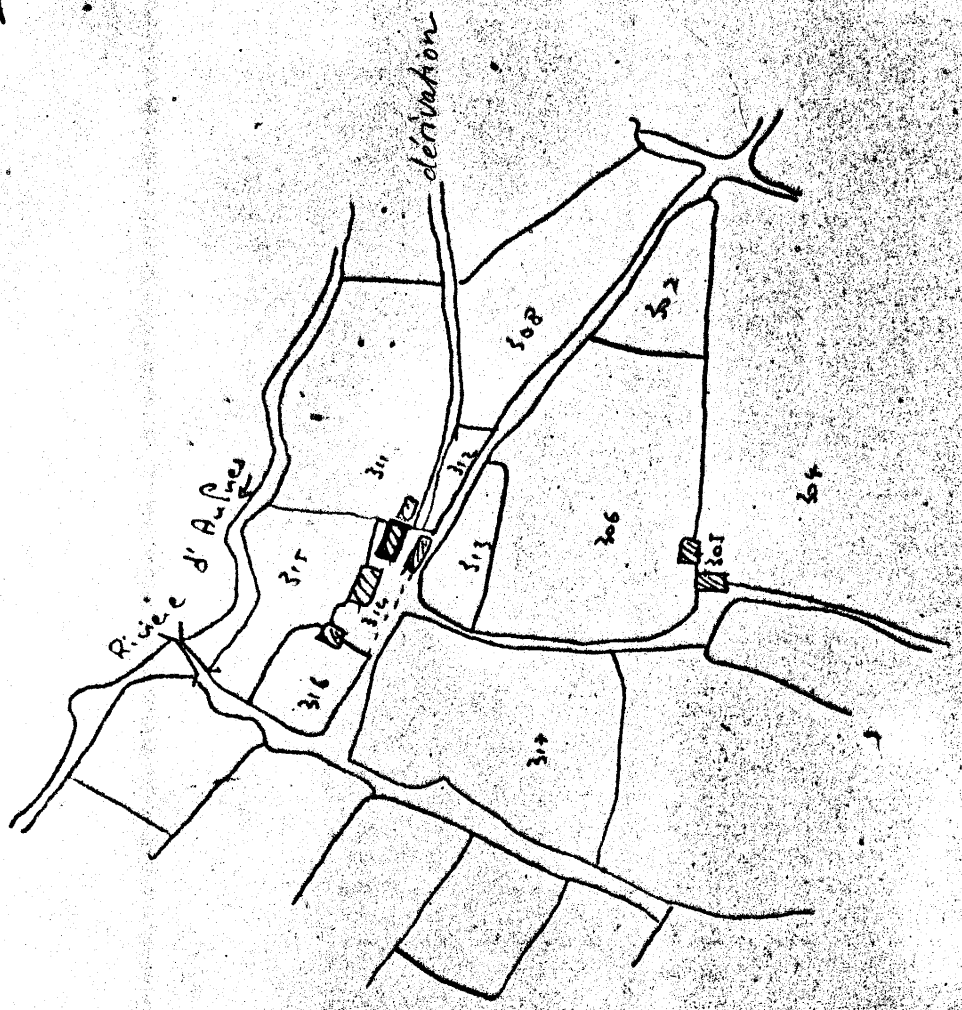

1832

Section E1

1/2500